

CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 21 mars 2016
Compte rendu détaillé

L'an deux mil seize le lundi vingt-et-un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. D. VIGNEULLE – Mme D. REDSTONE – M. M. BAFFIE – M. Y. LERAY – Mme KD. MAKOUTA – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme F. SAVY – M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY – M. R. TCHIKAYA – Mme M. GEORGET – Mme N. GILLES – M. JC. SIBERT – Mme C. KOZAK – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. J. HOARAU – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés :

M. F. BOURDEAU par Mme J. BREDAS
Mme D. LABORDE par M. F. PERIDON
M. M. HAMDANI par Mme D. REDSTONE

KD. MAKOUTA a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

G. GEOFFROY :

J'en profite pour saluer en votre nom à tous notre Trésorier, qui nous fait, comme il a l'habitude de le faire, le plaisir et l'honneur de sa présence, puisque nous allons ce soir délibérer sur un certain nombre d'aspects budgétaires et financiers de la commune, et en particulier du Compte de gestion 2015 qui est l'acte de notre Trésorier. En votre nom donc, merci à lui et bienvenue dans notre salle du Conseil Municipal.

Avant de donner la parole pour procéder à l'appel à notre Directrice Générale des Services, je voudrais – brièvement, mais bien sûr tout le monde comprendra que je le fasse – rendre hommage ici, en cette instance à celle qui y a siégé longtemps (plus d'un mandat) avant de s'éteindre il y a quelques jours. Terrible début d'année pour notre Conseil Municipal puisqu'après le décès de Jacques PLANTARD, après ce drame terrible qu'a constitué et que constitue toujours la disparition si brutale d'Isabelle JUMARIE, c'est notre ancienne collègue Annick NICOLAS qui nous a quittés au terme d'un ensemble de maladies qui l'ont beaucoup diminuée avant qu'elle ne s'éteigne.

En cet instant, je pense que vous serez tous d'accord avec moi pour qu'en sa mémoire nous respections une minute de silence.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 15 février 2016, ainsi que celui de la séance extraordinaire du 7 mars 2016 sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

Les comptes rendus des séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

DELIBERATION N° 1 – NOUVELLE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

Présentation :

Rapporteur principal :
Monsieur le Député-Maire.

Considérant le décès de Madame Isabelle JUMARIE, Conseillère Municipale, et l'installation dans ses fonctions de Monsieur Daniel ROUSSAUX, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres de la Commission Administration Finances.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal PROCEDE à une nouvelle désignation des membres de la Commission Administration Finances.

DELIBERATION N° 2 – NOUVELLE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Présentation :

Rapporteur principal :
Monsieur le Député-Maire.

Considérant le décès de Madame Isabelle JUMARIE, Conseillère Municipale, et l'installation dans ses fonctions de Monsieur Daniel ROUSSAUX, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres de la Commission consultative des Services Publics Locaux.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal PROCEDE à une nouvelle désignation des membres de la Commission consultative des Services Publics Locaux.

DELIBERATION N° 3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. C. GHIS, Maire-Adjoint.

Considérant le compte de gestion 2015 présenté par Le Trésorier Principal, le Conseil Municipal est invité à approuver ce document.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

G. GEOFFROY :

Pour que les choses soient très claires et que les termes employés ne soient pas détournés de leur sens, lorsqu'on parle de déficit pour la section d'investissement, on parle du besoin de financement de la section d'investissement. Ceci ne veut pas dire qu'à l'issue de l'exercice il y ait un déficit constaté qu'il resterait à couvrir ultérieurement de 70 000 euros. D'ailleurs, le rapide calcul auquel chacun d'entre vous s'est livré permet de trouver que le total des sections à 2 617 221,11 est l'exacte soustraction des 2 687 690,08 et de ce besoin de financement de 70 468,97. Ceci pour la bonne compréhension ; quand on parle de déficit en termes comptables ce n'est pas tout à fait la même chose que quand on en parle en termes généraux.

Et d'ailleurs, vous verrez tout à l'heure quand on parlera du Compte administratif, on évoquera non pas le déficit mais le besoin de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement et/ou l'éventuel recours à l'emprunt.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le Compte de Gestion 2015.

DELIBERATION N° 4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. C.GHIS, Maire-Adjoint.

Considérant l'ensemble des écritures budgétaires de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement établies pour l'année 2015 et le résultat de clôture de l'exercice, le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2015.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

G. GEOFFROY :

Avant d'ouvrir l'échange pour ceux qui le souhaiteront, je souhaitais résumer le résumé par quelques repères complémentaires.

D'abord, une précision. Quand on regarde les documents, et en particulier ceux qui nous ont été projetés concernant l'Espace Camus : au moment où nous avons réalisé l'équipement, nous avons affecté à la dépense un certain nombre de recettes ; ce qu'il est important de savoir c'est que l'opération de l'Espace Camus est une opération blanche pour le budget communal puisque cette dépense a été entièrement gagée sur la vente de la parcelle correspondant à l'ancienne école Ferme des Violettes. Dans la réalité c'est cela ; dans la traduction dans les dépenses de l'ordonnateur – en recettes et en dépenses vous avez vu tout à l'heure que nous n'avons pas affecté ces sommes, mais il est important de le savoir – nous n'avons pas dépensé d'argent du budget communal, hors vente du terrain d'assiette de la Ferme des Violettes.

Deuxième remarque, du fait des conditions dans lesquelles nous avons réalisé ce budget 2015. La commune avait prévu dans son Budget Primitif de rembourser plus qu'elle n'allait emprunter (près 1,3 millions de remboursement de dette en capital pour initialement 1,2 millions d'emprunt) ; dès le Budget Primitif nous avons prévu un désendettement. C'est notre politique. A la fin de l'année, cette traduction est exemplaire puisque notre dette aura baissé sur un seul exercice de 700 000 euros (puisque nous aurons emprunté 500 000 euros alors que nous avons remboursé plus d'1,2 millions). Ceci ne manque pas d'avoir un impact sur l'intérêt de la dette qui joue sur notre section de fonctionnement, dès cette année et encore plus dans les années suivantes. Si nous avions emprunté – ce que notre équilibre financier global nous permet de faire – 1,2 millions, nous aurions malgré tout l'intérêt sur cet emprunt d'1,2 millions à prendre en charge. Nous n'aurons que l'intérêt sur un emprunt de 500 000 euros. Ce n'est pas rien, même si les taux d'intérêt sont aujourd'hui bien inférieurs à ce qu'ils ont été à une certaine époque. Il n'est pas certain que cette politique dure toujours : vous entendez les uns et les autres toutes les limites qui sont à l'heure actuelle mises en avant par tous les économistes sur la politique menée par la Banque Centrale Européenne ; il y a une limite à la planche à billets telle qu'elle fonctionne aujourd'hui au niveau de la Banque Centrale Européenne pour soutenir l'activité dans tous les pays de la zone euros. On sait que tout ceci ne pourra pas durer une éternité. D'où l'importance de ne pas soumettre notre commune à un

endettement trop important, même si comme vous l'avez remarqué, cet endettement est nettement moins important (il est même franchement moindre) par rapport à certaines communes, vous avez le tableau sous les yeux. Ceci n'est pas une raison pour nous mettre éventuellement en difficulté dans les années qui viennent.

Autre série de remarques. Il y a encore quelques temps, notre budget en fonctionnement s'équilibrait entre 40, 40 et 20 % : on avait en gros 40 % de recettes fiscales, 40 % de dotations diverses (dont la principale qui est la Dotation Globale de Fonctionnement) et nous avions en gros 20 % tirés des recettes exceptionnelles et produits de nos services. Les choses changent, en particulier du fait de la diminution générale des dotations extérieures, de l'Etat c'est clair, mais également de la part de tous ceux qui nous financent en fonctionnement pour diverses actions menées par exemple dans le cadre du Contrat de Ville, etc. Je veux citer deux collectivités importantes, le Conseil Régional et le Conseil Général, qui, avant même les récentes consultations de 2015 avaient commencé, par nécessité, à baisser le niveau de ces interventions en soutien aux politiques municipales qui est imputé sur la section de fonctionnement. Si bien qu'aujourd'hui, dans nos recettes la fiscalité représente près de 50 % : on est passé de 40 à 48 %. De la même manière, ce qui représentait 40 % représente aujourd'hui moins d'un tiers : 28 %, vous l'avez vu tout à l'heure, des dotations (en particulier de celles de l'Etat), à comparer avec les 40 % d'il y a quelques années. Ceci n'est pas neutre quand on sait par ailleurs que notre politique fiscale est claire, permanente et irréversible : elle consiste à ne pas augmenter la pression fiscale malgré notre environnement, et ceci, je le répète une fois de plus, après l'avoir diminuée pendant six ans de 1996 à 2001. Il est clair que, plus la part de la fiscalité est importante dans nos recettes de fonctionnement, plus l'enjeu fiscal est important. Le fait de ne pas toucher au levier fiscal est vertueux mais nous met dans une situation particulière par rapport à certains voisins qui ont estimé (et qui l'ont dit publiquement) qu'ils allaient compenser d'un seul coup d'un seul par une augmentation d'impôts en 2014 (dans le budget 2015, et maintenant c'est derrière eux) tout le manque à gagner des dotations de l'Etat. Certains l'ont fait, je ne cite pas de noms mais s'il faut le faire je le ferais puisque cela a été assumé par les municipalités elles-mêmes. Ce n'est pas notre politique, mais ceci ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur la manière dont nous gérons notre budget.

Nous gérons notre budget de manière exemplaire. Je veux une fois de plus remercier nos services, notre Directrice Générale, la Direction Générale, le Bureau de Direction, l'ensemble de tous les agents de la commune qui unissent leur professionnalisme et leurs efforts pour aller dans le sens, qui est le sens d'une certaine histoire, à savoir la baisse obligée de la dépense publique, sans pour autant que les prestations apportées à nos concitoyens en subissent des conséquences dommageables. Exercice difficile qu'une fois de plus en 2015 l'excellence de la qualité du travail de nos services aura permis. Nous aurons assumé tous nos engagements en dépensant 2,72 % de moins que ce que nous avions prévu. La réalisation des dépenses à 97,28 % c'est la traduction que nous avons réussi à faire ce que nous avons décidé de faire, mais en dépensant beaucoup moins.

Dernière remarque. Nous avons un excédent qui est conséquent et qui nous permet, nous le verrons tout à l'heure dans le cadre du Budget Primitif, d'envisager dès le Budget Primitif 2016 un recours à l'emprunt encore plus raisonnable que ce que nous avons fait jusqu'à maintenant. Et je voudrais faire remarquer que cet excédent est réel mais par nature aléatoire et fragile. Pour l'essentiel, il découle de quatre quarts pratiquement équivalents (à quelques dizaines de milliers d'euros près, cela ne vous aura pas échappé et si vous voulez les chiffres exacts nous pourrions y revenir).

Le premier quart, c'est des droits de mutation en plus de ce que nous avons prévu ; la fin de l'année a été exceptionnelle au titre des droits de mutation. Pourquoi ? Parce qu'il y a un important bâtiment de la zone d'activités Paris Sud qui a été cédé en fin 2015, ce qui a entraîné une recette supplémentaire de près de 300 000 euros par rapport à nos prévisions en matière de droits de

mutation. Il n'est pas certain que nous ayons tous les ans la même bonne surprise. Ce qui explique que tout à l'heure dans la présentation du Budget Primitif 2016, vous observerez que nous ne partons pas du réalisé 2015 mais que nous partons de la prévision 2015 parce que nous préférons avoir une bonne surprise en fin d'année plutôt qu'une désagréable surprise, et ce sera le quatrième quart dont je vous parlerai dans un instant.

Le deuxième quart, c'est les dépenses de personnel, qui représentent, vous l'avez vu, une part importante de notre budget parce que nous sommes en agglomération nouvelle et que la recette économique va à la communauté d'agglomération (jadis syndicat d'agglomération nouvelle). Donc nous devons comparer les choses par rapport aux communes de la même strate et de la même classification que nous, c'est-à-dire les communes qui ne touchent pas l'impôt économique ; d'autres communes n'offrent pas les mêmes comparaisons parce qu'elles touchent l'impôt économique. Ce qui conduit à ce que d'une commune à l'autre on peut avoir pour la même dépense de personnel en volume, on peut avoir dans l'une 65 % du budget de fonctionnement et dans l'autre 55 % du budget de fonctionnement. Tout simplement, les 10 % restant c'est le produit de l'impôt des entreprises, qui par ailleurs, pour l'essentiel, doit aller (du moins je l'espère) en autofinancement des investissements parce que ce sont les collectivités qui ont à financer la grande partie leurs investissements, alors que nous, si nous ne touchons pas l'impôt économique, nous avons une part importante de nos investissements qui sont pris en charge par l'intercommunalité qui reçoit l'impôt économique. Et vous avez entendu comme chacun les propositions faites par le Gouvernement pour l'ensemble des trois fonctions publiques pour 2016 et 2017 (avec un début de mise en application avant la mi-année 2016) pour un montant de 0,6 % sur une masse de 18 millions d'euros ; l'impact de cette mesure – sur laquelle je ne prendrai pas position aujourd'hui, c'est une décision de l'Etat, elle s'impose à tout le monde y compris à la fonction publique territoriale – cet impact ne sera pas négligeable. De même que, en année pleine, l'impact du 1,2 % le jour venu sera important (sur 18 millions, je n'ai pas besoin de vous faire de dessin, 1,2 % cela fait quand même une somme importante, cela fait 200 000 euros ; ce n'est pas rien). Et quand vous voyez que nous avons réussi à gérer notre dépense de personnel avec une moindre dépense d'environ 300 000 euros, un aléa qui est lié à une décision de l'Etat (que je n'ai pas à commenter) peut rapidement consommer l'économie que nous avons réussi à faire.

Troisième quart, l'énergie. Il a fait moins froid sur l'ensemble de l'année 2015 qu'il ne l'avait été prévu par rapport au constat fait de manière partagée et mis en moyenne pour les années précédentes. Résultat : nous avons une dépense inférieure. On peut bien sûr espérer que cette dépense restera inférieure, et pourquoi pas encore plus inférieure, mais rien ne nous dit que cela sera le cas et donc vous voyez bien que ce troisième quart est relativement aléatoire.

Le quatrième quart c'est les dépenses imprévues. Nous maintenons toujours, parce que nous réussissons à le faire, un volume d'en gros 300 / 350 000 euros de dépenses non affectées (que l'on affecte à la ligne justement appelée « dépenses imprévues ») pour faire face en fin d'exercice à des dépenses qui par nature n'auraient pas pu être prévues. Cela peut être des dépenses de personnel pourquoi pas, mais cela peut être d'autres dépenses de fonctionnement. Vous avez vu en particulier dans l'examen des dépenses de voirie que vous avez une partie (les trois quarts en gros) qui s'impute sur la section d'investissement – ce sont les gros travaux de voirie, qui sont pour l'essentiel confiés à des entreprises – et vous avez vu que le dernier quart des dépenses de voirie (en gros pour 300 000 euros) est imputé sur la section de fonctionnement, parce que ce sont les dépenses d'entretien courant de la voirie qui par nature comptable appartiennent à la section de fonctionnement et pas à la section d'investissement.

Ces quatre quarts (un quart en hausse, deux quarts en baisse et le dernier quart qui n'a pas été utilisé), vous additionnez : nous ne sommes pas loin du million et demi qui constitue l'excédent des recettes

par rapport aux dépenses, décompte fait de toutes les dépenses que nous avons prévues d'effectuer, en particulier celles consistant à acquérir auprès du Département les derniers locaux de l'ancienne Gendarmerie, dont nous ne sommes pas encore propriétaires. Nous étions déjà propriétaires de tout ce qui concerne notre Pôle Social ; demain, en accord avec le Conseil Départemental et le prix qui a été annoncé (prix de l'estimation par le service des domaines), nous serons propriétaires non seulement du bureau de Police Nationale, mais également de la suite de l'ensemble des locaux qui étaient les logements des gendarmes, dont nous deviendrons propriétaires. Cette dépense, nous allons l'effectuer en 2016 ; elle est déjà payée en 2015 ! Cela ne sera pas une dépense nouvelle, vous avez vu tout à l'heure dans le résultat que nous avons réussi à atteindre cet objectif.

Je conclurai ce tableau en disant que cette prudence, cette sagesse – qui n'exclue pas que nous fassions des choses, car nous en faisons – doit être également mesurée à l'aune du caractère extrêmement aléatoire de certaines recettes importantes et notamment le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France. Nous l'avons toujours, depuis qu'il avait été rétabli par la loi Copé-Bédier de 1995 ; il nous avait été retiré il y a trois ans et nous avons fait valoir que ceci nous paraissait curieux, et il nous a été réintroduit cette année. Espérons qu'il continue à être maintenu, mais rien ne peut garantir qu'il le soit puisque nous avons donc eu des explications qui nous permettent de bien comprendre que nous sommes sur le fil du rasoir. D'une année sur l'autre, en fonction de critères qui sont ceux de l'Etat – puisque c'est un Fonds de solidarité sur la Région Ile-de-France mais qui, comme on l'évoquait lors de notre précédente réunion, ne provient pas du Conseil Régional d'Ile-de-France ; c'est une dotation de l'Etat sur la Région (la Région étant là considérée comme une déconcentration de l'Etat). Ce quasi million d'euros, si nous ne l'avons plus demain, pendant une année nous l'aurons pour la moitié (c'est ce que nous avons vécu les années passées) et puis l'année d'après nous ne l'aurons plus du tout. Donc prudence par rapport à cette ressource. Il suffit qu'il y ait des décimales ou même des centièmes qui bougent sur certains pourcentages (par exemple le pourcentage de logements sociaux ou tel autre pourcentage pris en compte) et nous pouvons basculer du mauvais côté. Je rappelle que le pourcentage de nos logements sociaux varie bon an mal an de 22,5 et 23,5 % et que les évolutions sont liées non seulement aux constructions nouvelles (avec la proportion dans ces constructions nouvelles de logements sociaux ou pas), mais sont également liées à une politique que nous avons toujours menée qui est d'autoriser la vente aux locataires des logements sociaux de leurs logements, laquelle politique (parce que nous avons veillé au Parlement il y a quelques années à la tempérer) conduit malgré tout à ce que ces logements vendus à leurs locataires restent considérés comme logements du parc social pendant cinq ans, mais qu'au bout de cinq ans ils quittent le parc social. Nous avons vécu cela récemment avec une série de logements dont nous avons autorisé la vente à la Source, puisqu'il y a une partie du patrimoine de Trois Moulins Habitat au Domaine de la Source, dans des proportions importantes, c'est plusieurs dizaines de logements qui ont été, à la satisfaction générale et particulier des nouveaux propriétaires, vendus à leurs locataires.

Je tenais vraiment à vous donner cet éclairage complémentaire. Notre gestion est une gestion sage, pertinente, efficace, que je qualifie, en saluant une fois de plus nos services, d'excellente. Elle l'est parce que nous faisons tout pour qu'elle le soit, mais elle reste fragile de par tous les ingrédients qui constituent la somme des recettes qui restent aléatoires, alors que la somme des dépenses, elle, échappe pour l'essentiel à l'aléatoire. Il est très difficile d'envisager de supprimer des volumes importants de dépenses dans nos politiques publiques locales, dans des proportions qui permettraient par exemple de diminuer d'une année sur l'autre (si nous n'avons pas pris des précautions à l'avance) d'un million nos dépenses de fonctionnement. Un million sur un budget de 28 millions, ce n'est pas rien. Certains diront que cela ne fait que 3,5 % ; 3,5 % ce n'est quand même pas rien. On voit qu'on réussit à faire - 2,7 % dans la réalisation de notre exercice en année disons « dynamique », une année dynamique où on prendrait 3,5 % de recettes en moins, vous vous apercevez que le résultat n'est plus du tout le résultat d'un moins de 100 % de réalisation de nos dépenses mais d'une

réalisation qui flirt avec les 100 % – qui bien sûr ne peut jamais dépasser les 100 % puisque notre section de fonctionnement, par définition, ne peut pas être déficitaire, mais qui peut engager des difficultés sur notre autofinancement et sur notre équilibre budgétaire global, en année et à moyen et long terme.

Voilà, j'en ai fini pour les précisions que je souhaitais apporter. Bien évidemment, la parole est à celles et ceux qui le souhaitent.

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Vote :

POUR : 29

CONTRE : -

ABSTENTION : 5

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE le Compte Administratif 2015.

Monsieur le Maire prend connaissance du vote.

G. GEOFFROY :

Ce que je vais dire, je vous promets que c'est la dernière fois que je le dis parce que j'espère que cette fois-ci cela va porter. Je le dis avec un peu d'humour et avec cordialité à l'égard de nos collègues de l'opposition : le Compte Administratif, quand on le vote, ne signifie pas qu'on vote rétroactivement le projet de budget. Voter le Compte Administratif ne veut pas dire qu'on approuve le budget à partir duquel on a exécuté ce qui avait été décidé. Pourquoi je le dis ? Parce que la pratique qui était la mienne il y a très, très longtemps lorsque je siégeais dans l'opposition municipale, était de voter de la même manière le Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif de l'ordonnateur, parce que je considérais (et c'est cela la réalité) que l'exercice c'est bien de prendre en compte le fait qu'on nous a présenté la manière dont le budget a été exécuté. Ce n'est rien d'autre.

J'ai fini de prendre mal le fait qu'il y ait des abstentions. Je me souviens qu'à une certaine époque une ligne avait été franchie qui était franchement inconvenante (il y a eu un avant vous savez !) et qui consistait à voter contre, ce qui était encore plus ennuyeux parce que là, cela pouvait vouloir dire qu'on mettait en doute l'honorabilité de la gestion de l'ordonnateur. Bon, je sais que cela n'a jamais été le cas. Je vous le dis, c'est la dernière fois, sachant que je vous aurais convaincus et que la prochaine fois je n'aurais pas à le dire.

Je rappelle que (pour vous convaincre) l'année 1995 est une année au cours de laquelle il y a eu en gros six mois de gestion par nos prédécesseurs et 6 mois de gestion par nous-mêmes. Et lorsqu'en juin 1996 (à l'époque on votait le Compte Administratif en juin, c'était la date limite) j'ai présenté le Compte Administratif de l'année 1995, qui était partagée entre deux gestions d'ordonnateurs, d'abord nous sommes sortis à deux (Claude SAPIN qui était jusqu'au 17 juin 1995 et votre serviteur à partir du 18) et l'ensemble du Conseil a voté les deux comptes, et pourtant on n'avait pas passé d'accord particulier, cela semblait naturel de le faire.

Voilà, j'ai fini. Je sais que je vous ai totalement convaincus.

DELIBERATION N° 5 – BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2015

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme G. RACKELBOOM, Maire-Adjoint.

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 2 000 habitants d'effectuer un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter celui-ci pour l'année 2015.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal ADOPTE le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2015.

DELIBERATION N° 6 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. C. GHIS, Maire-Adjoint.

Considérant les résultats de clôture du compte administratif pour 2015, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

DELIBERATION N° 7 – FISCALITE LOCALE 2016 : MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. C. GHIS, Maire-Adjoint.

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir les taux d'imposition 2016 de la fiscalité locale au niveau de ceux retenus depuis 2001, le Conseil Municipal est appelé à approuver le maintien de ces taux.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal MAINTIEN des taux d'imposition de la fiscalité locale pour l'année 2016.

DELIBERATION N° 8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. C. GHIS, Maire-Adjoint.

Deuxième rapporteur au titre de la commission Animation et Vie locale :
M. P. SEDARD, Maire-Adjoint.

Troisième rapporteur au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
Mme G. RACKELBOOM, Maire-Adjoint.

Considérant les grandes orientations budgétaires définies pour l'élaboration du projet de budget primitif pour 2016 au plan des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil Municipal est appelé à adopter le Budget Primitif 2016.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

G. GEOFFROY :

Je me contenterai de rappeler ce qui a été dit au début pour qu'on soit très clairs : ce projet de budget est totalement fidèle aux orientations budgétaires dont nous avons débattues le mois dernier ici même. Il n'y a donc aucune surprise particulière, juste des ajustements par rapport à des informations que nous n'avions pas le mois dernier et que nous avons ce mois-ci, sachant qu'un nombre important d'informations devront encore être validées au fur et à mesure du temps.

Ceci étant rappelé je vais donc ouvrir maintenant le débat pour ceux qui le souhaitent.

J. SAMINGO :

Merci Monsieur le Député-Maire.

Pour commencer, notre groupe s'est attelé à analyser point par point votre Budget Primitif 2016 et nous sommes arrivés à la conclusion suivante, à savoir que ce budget allait plutôt dans le bon sens. Bien entendu nous aurions fait quelques choix, quelques modifications mineures, notamment au regard du contexte national. Nous aurions fait des efforts notamment sur les dépenses d'investissement, mais je pense encore une fois que nous allons plutôt dans le bon sens. Et c'est vrai que – un prêté pour un rendu Monsieur GHIS – je vois que nous avons analysé le budget de Combs-la-Ville avec d'autres communes et comme le disait mon collègue Philippe SAINSARD, cela aurait été bien que vous mentionniez Melun.

C'est pourquoi nous allons simplement nous abstenir et je pense, encore une fois, qu'on est toujours heureux d'être à Combs-la-Ville.

LA. MOLLARD-CADIX :

Monsieur le Député-Maire, Chers Collègues.

Comme les années précédentes, nous avons dû élaborer notre Budget Primitif communal pour l'année 2016 dans un contexte économique morose qui impacte la situation financière des collectivités territoriales, combiné à un niveau bas des taux d'intérêt, à une très faible croissance économique et surtout, à la diminution constante des dotations de l'Etat qui persiste dans son désintéressement des réalités locales en coupant chaque année un peu plus les vivres aux communes par cette baisse drastique de ces dotations pourtant destinées à assurer un équilibre et une équité fiscale sur le territoire national.

Cette désaffectation de l'Etat touche également d'autres collectivités territoriales qui doivent subir les incidences de ce changement tant promis depuis 2012 par l'Exécutif ; c'est le cas du Conseil Régional qui, en plus de l'abandon de ce soutien financier, a aujourd'hui la lourde tâche (pour ne pas dire la tâche titanesque) de redresser la gestion calamiteuse des finances de la Région opérée par l'ancienne majorité, et ceci pendant dix-sept ans. Cette désaffectation touche aussi le Conseil Départemental, qui n'en est pas moins épargné. Et puis elle concerne également l'agglomération Grand Paris Sud, cette véritable coquille vide qui, ayant pourtant été mise en place sur la base d'intentions partisans, a bénéficié au final d'un traitement similaire aux autres collectivités. Et nous devons d'ailleurs subir aujourd'hui les incertitudes quant à la répartition des dotations aux collectivités par cette instance, ainsi que le calcul de la compensation que Combs-la-Ville aura à acquitter pour le transfert des services Conservatoire et Médiathèque prévu en janvier 2017.

Face à ce constat alarmant, voire même troublant, le Budget Primitif pour l'année 2016, s'inscrivant dans la même lignée que le débat d'orientations budgétaires, traduit notre choix assumé de ne pas compenser ces manquements de l'Etat en les répercutant sur nos concitoyens. Il relève d'ailleurs de

notre responsabilité d'élus de composer avec les décisions imprudentes pour minimiser autant que possible leurs impacts négatifs et assurer le bien-être des Combs-la-Villais. Nous sommes en effet conscients des difficultés rencontrées par tous et nous avons refusé d'alourdir la contribution des Combs-la-Villais de façon démesurée, tout en assurant une bonne gestion financière. A ce titre, vous l'avez dit, la majorité municipale reconduit aujourd'hui le choix fait depuis 2001 de maintenir les taux d'impôts locaux après une baisse d'1 % chaque année entre 1996 et 2001. Ces taux sont d'ailleurs aujourd'hui inférieurs à ceux qui étaient en vigueur il y a trente ans et très peu de communes peuvent actuellement se féliciter d'une telle mesure. Cette sagesse budgétaire conduit également à maintenir un endettement sain de la commune, contrairement à celui de l'Etat qui persiste à vivre à crédit. Cet endettement est d'ailleurs tout à fait maîtrisé : il convient de rappeler que le taux d'endettement par habitant est d'ailleurs l'un des plus faibles de Seine-et-Marne, et aucun risque structurel ne pèse sur cette dette. Ce qui montre à quel point la majorité municipale a à cœur de réaliser depuis toutes ces années une gestion prudente des finances. Cette prudence et cette sagesse sont les *leitmotive* de cette majorité. Elles nous permettront également, tout en étant fidèles à nos engagements, de poursuivre dans un futur proche la réalisation des projets communaux importants. Je pense ici notamment au projet de reconstruction de la piscine, d'aménagement du quartier des Deux Coupoles, de reconstruction de Trait d'Union et de la réimplantation sur ce site de la Police Municipale.

Vous l'avez compris, la marge de manœuvre financière qui nous est laissée est telle qu'elle nous permet d'œuvrer dans un contexte très contraint, un contexte inquiétant qui nous oblige à continuer d'autant plus l'optimisation de nos recettes et de nos dépenses en nous imposant de faire des choix réfléchis, prudents et lucides. Aussi, avec cette nouvelle feuille de route collective pour l'année 2016, nous poursuivons notre effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement tout en maîtrisant nos dépenses de personnel et en assurant une qualité de service optimale aux Combs-la-Villais. Je souhaiterais d'ailleurs à mon tour, au nom de la majorité municipale, saluer et remercier l'ensemble de nos agents qui, par leur engagement, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité, à faire en sorte que tous les Combs-la-Villais puissent profiter des services de la commune dans les meilleures conditions. Et puis aussi, les remercier pour la rigueur et le sérieux dont ils ont fait preuve dans le cadre de l'élaboration de ce budget à la fois sincère et équilibré, comme je l'avais précédemment fait dans le cadre de l'élaboration du débat d'orientations budgétaires.

J'ajouterai enfin que c'est parce que la situation actuelle est difficile que nous devons nous appuyer davantage sur nos valeurs et adopter une attitude constructive pour surmonter ces difficultés. Aussi, on ne peut que se féliciter que l'opposition semble ne plus se complaire dans une abstention systématique s'agissant des délibérations relatives aux finances, sachant que les commissions auxquelles nous participons (telles que la commission Administration Finances) sont des lieux propices à ces échanges. Aussi, dans la continuité de notre volonté de maintenir une gestion financière à la fois saine et équilibrée, ce Budget Primitif pour l'année 2016 nous permettra, malgré le contexte délicat dans lequel nous sommes contraints d'avancer tous ensemble, de répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens en matière de service public.

C'est pourquoi, Monsieur le Député-Maire, la majorité municipale, l'équipe « J'aime Combs-la-Ville », votera ce Budget Primitif 2016.

G. GEOFFROY :

Merci.

J'ai remarqué d'ailleurs que l'équipe de « J'aime Combs-la-Ville » se voit maintenant approchée par l'équipe « Heureux d'être à Combs-la-Ville ». Nous faisons école.

Quelques mots par rapport à ce qui a été dit. Je voudrais sincèrement saluer ce qu'a dit John SAMINGO. Il a dit globalement, à peu de mots près, que le projet de budget que nous venons d'examiner va dans le bon sens ; les quelques modifications qui auraient pu être proposées auraient de toute façon été d'un caractère mineur. C'est bien ce qui a été dit ? Je pense que c'est une évidence effectivement. 50 % de recettes fiscales : tout le monde est d'accord pour ne pas bouger les taux. Moins de 30 % de dotations de l'Etat et des autres collectivités : on n'a pas beaucoup de pouvoir sur ce volume. Le reste, pour l'essentiel, le produit de nos services : quand nous examinons les tarifications de nos services, à quelques rares exceptions près nous tombons d'accords sur ces tarifs et donc sur la recette correspondante. Donc il n'est pas surprenant que les grandes masses de recettes étant admises et validées par tous, les grandes masses de dépenses se trouvent également faire, si ce n'est l'unanimité totale, une certaine forme de consensus global.

Je ne sais pas comment il faut que je prenne la comparaison avec Melun. En tous les cas, qu'on soit bien certains d'une chose, c'est que le Maire de Combs-la-Ville d'aujourd'hui n'a pas (comme l'un de ses prédécesseurs) l'intention d'abandonner Combs-la-Ville pour aller se présenter aux élections municipales à Melun. Je dirais que la comparaison qui est faite avec des communes voisines l'est essentiellement parce que nous sommes sur le même statut. Nous sommes sur le même statut que Lieusaint, sur le même statut que Moissy-Cramayel, sur le même statut que Savigny-le-Temple, et ce sont les trois plus importantes communes de la partie Nord de l'Agglomération de Sénart. C'est la raison pour laquelle ces comparaisons sont faites. C'est vrai qu'elles nous sont plutôt flatteuses ; mais on ne va quand même pas s'excuser de ce qui peut nous rendre tout à fait satisfaits. Donc je prends note avec, je ne vous le cache pas, une certaine satisfaction de votre intention de vous abstenir à l'occasion du vote de ce budget. Permettez-moi de susurrer que si vous êtes toujours heureux d'être à Combs-la-Ville, vu le vote que vous allez nous proposer, c'est probablement pour une bonne part grâce à nous.

Sur l'allusion qui a été faite quant aux incertitudes liées à Grand Paris Sud. Une page nouvelle est en train de s'écrire, elle est encore pour l'essentiel blanche et c'est à nous de la noircir, dans le bon sens du terme. Nous avons, dans tout le combat que nous avons mené – dont je tiens à dire d'ailleurs qu'au plan strictement juridique il n'est pas encore achevé puisque les procédures en référé sont achevées (donc tout ce qui était suspension de décisions de l'Etat est clos), par contre les procédures au fond se poursuivent et elles amèneront peut-être leur lot de bonnes nouvelles par rapport au combat que nous étions unanimes pour mener, par rapport à cette annexion dont nous avons été l'objet. Mais cette nouvelle page c'est celle de la mise en place de la nouvelle structure ; elle a eu lieu il y a une semaine puisque c'était lundi dernier que, pour la première et dernière fois dans les locaux de l'ancienne agglomération d'Evry-Centre-Essonne – puisqu'à partir des prochaines réunions, le lieu des réunions (à défaut que le siège y soit), c'est l'ancien Hôtel de la Communauté de l'agglomération de Sénart – depuis lundi dernier nous avons mis en place la gouvernance de cette agglomération. Ceci a donné lieu à d'intenses discussions, que certains pourront appeler des tractations, d'autres des négociations. Pour ma part et pour ce qui concerne (je peux me permettre de le dire, il ne me rectifierait pas) le nouveau Président de l'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, il s'agissait de discussions, de discussions au fond, de discussions à armes égales, c'est-à-dire avec nos expériences, nos ambitions et si je peux me permettre, nos intelligences. Ces discussions ont – et jusqu'à la dernière minute ce n'était pas gagné – permis un équilibre qui, à défaut d'être parfait, préserve la volonté affichée par tous (je veux croire qu'elle est sincère) de dominer toutes les rancœurs qui se sont accumulées et qui sont nombreuses et fortes, pour éviter comme je l'ai dit lors de la séance d'installation que ces rancœurs ne se traduisent en rancunes. On ne démarre pas sur des rancunes ; on démarre avec, soit la volonté qu'il y ait une majorité politique et de l'autre côté une opposition politique et un affrontement politique, soit on part avec l'idée qu'au niveau intercommunal ce n'est pas comme cela que nous avons à fonctionner (d'ailleurs ce n'est jamais comme cela que nous avons fonctionné à Sénart) et que c'est plutôt la volonté, au nom de toutes les

communes et au nom de tous les habitants, d'essayer d'atteindre ensemble des objectifs pertinents de mise en commun de politiques publiques pour mieux servir nos populations. Et je crois pouvoir dire que nous y sommes parvenus.

J'avais exigé – je n'étais pas le seul, mais je l'ai rappelé – qu'il soit veillé à ce qu'aucune des politiques mises en place dans chaque agglomération avant la fusion ne soit fondamentalement remise en cause du fait de la fusion. C'était pour moi un élément incontournable, irrévocable de respect du suffrage universel : ce qui a été décidé par les électeurs en 2014 au niveau des communes, et par prolongement au niveau de leurs intercommunalités de l'époque, ne peut pas être remis en cause en cours de mandat. Et il a été acté qu'il n'y aurait pas de remise en cause. Ce qui me permet de souligner au point de vue des relations financières entre Grand Paris Sud et les communes (la notre en particulier), que je veillerai à vérifier – mais j'ai confiance – que ce qui faisait l'équilibre au sein de Sénart se retrouvera au sein de Grand Paris Sud. Je rappelle le combat que j'avais mené, et qu'avait accepté de prendre à son compte il y a plusieurs années le Président FOURNIER, consistant au sein de Sénart à faire en sorte qu'il y ait une meilleure solidarité et donc une possible péréquation. Et nous avons dégagé ce que nous avons appelé la « dotation de solidarité de l'agglomération », laquelle a bénéficié depuis plusieurs années à la commune (qui n'en bénéficiait pas auparavant) ; c'était mon combat et ce combat a été gagné, de bénéficier d'une dotation de solidarité d'à peu près un million d'euros. Je sais que nous conserverons en équivalent sur un autre intitulé, puisqu'on est maintenant sur des « dotations de compensation » (le terme est générique) ; nous pourrions continuer à bénéficier au minimum de cette dotation. Si nous pouvons obtenir plus, je ne me gênerais pas pour travailler dans cette direction. Deuxième chose qui est importante, c'est que nous obtenions également (et nous en avons la garantie) que les bases à partir desquelles étaient calculées ce qu'on appelait les « enveloppes d'investissement », situées au niveau de l'agglomération et utilisables par la commune, soit par tirage de crédits, soit par opérations d'investissement menées par l'agglomération en notre nom, que ces enveloppes soient maintenues dans leur configuration. Alors, elles ne s'appelleront peut-être pas comme cela, mais elles aboutiront au même résultat, pour la même raison. Nous avons construit à partir de notre rendez-vous avec nos concitoyens en 2014 des politiques publiques, qui passent par des investissements, lesquels passent par un accompagnement par l'intercommunalité. Ce qui a été décidé ne peut pas être remis en cause au cours de mandat, et cela, nous l'avons également validé.

Pour conclure, je dirai que je me suis efforcé (ce qui était très compliqué) de faire en sorte que la commune tienne toute sa place et que cette place soit respectée au sein de la structure intercommunale, et en particulier de son exécutif, veillant à ce que les bonnes paroles dont nous étions abreuvés pour dire toute l'importance qu'il y avait à ce que Combs-la-Ville soit un acteur de cette nouvelle agglomération ne soient pas que des bonnes paroles mais bien évidemment soient des paroles suivies d'actes. Le Président Francis CHOUAT – je l'ai salué publiquement et je le salue ici ce soir – a sans aucune difficulté accepté la suggestion que je lui ai faite que, à l'instar de ce qu'il se passait à Sénart entre le Président FOURNIER tout d'abord, puis le Président BISSON ensuite, nous soyons en phase l'un et l'autre, de par ce que nous incarnons l'un et l'autre, sur toutes les grandes orientations, sur toutes les ambitions, sur la stratégie globale et donc sur les décisions qu'il faudrait prendre au niveau des instances de gouvernance. Donc, selon ce même mode, le Président CHOUAT a accepté que nous soyons dans la même configuration. Ainsi, il a été décidé et annoncé publiquement (et repris par la presse d'ailleurs, au niveau national) que Francis CHOUAT, Maire d'Evry, Président de la Communauté d'agglomération, et votre serviteur soient les deux co-présidents de l'instance fondamentale que représente le « Conseil des Maires », c'est ainsi que nous l'appelions sur Sénart et qui va s'appeler probablement la « Conférence des Maires » à l'échelle de l'agglomération. Ce qui veut dire qu'aucune décision mise en discussion au sein du Conseil de Maires en préalable à toute mise en œuvre par la Conseil Communautaire, puis par l'exécutif de l'agglomération, ne sera envisagée sans qu'il y ait eu au préalable et de manière continue un dialogue

permanent entre le Président de l'agglomération et votre serviteur. C'est l'équilibre territorial tel que je le souhaitais ; c'est l'équilibre politique tel que nous le souhaitons l'un et l'autre. Cette volonté que cet équilibre politique soit mis en place témoigne de ce que j'ai noté comme étant la volonté du Président CHOUAT d'agir à Grand Paris Sud comme les Présidents FOURNIER et BISSON avaient pris l'habitude de le faire à Sénart, en donnant à la commune de Combs-la-Ville et à son maire toute latitude pour jouer le rôle dont on nous disait (et dont on continue à nous dire par ailleurs) qu'il est essentiel pour assurer l'équilibre de cette agglomération.

Nous verrons. Mais je l'ai dit publiquement, je peux le redire aujourd'hui, nous n'oublions rien du passé parce qu'il structure notre analyse du présent et qu'il nous permet d'organiser nos réflexions pour l'avenir, mais c'est sur cette base que je veux à la fois responsable, prospective mais confiante, que nous allons essayer ensemble de définir le projet de Grand Paris Sud et de faire en sorte surtout qu'il soit rapidement considéré par les communes et par nos habitants comme un projet qui, à défaut d'avoir été conçu comme à l'origine avec un fond et un sens parfaitement lisibles, sera rapidement reçu par tous nos concitoyens comme étant, au pire l'équivalent de ce que nous avons jusque là et pourquoi pas au mieux quelque chose qui lui soit supérieur. C'est important parce que les intercommunalités doivent être capables, encore plus que les communes, d'échapper aux alternances politiques nationales. Nous avons pu à Sénart, au-delà de toutes les alternances (celle de 1997, celle de 2002 puis celle de 2012), nous avons toujours réussi à mener des politiques globalement conçues ensemble et globalement mises en œuvre ensemble, au-delà de tout ce qui aurait pu faire différence au moment des grandes alternances qui, dans toutes les grandes démocraties, ont tout à fait nature à se produire et qui se produiront peut-être dans des temps plus ou moins rapprochés.

Voilà donc ce que je voulais évoquer par rapport aux propos de Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, en prenant note (ce qui n'est pas une surprise mais fait toujours chaud au cœur) que la majorité bien évidemment, qui a contribué à sa place, pour chacun d'entre nous, à la réflexion pour l'élaboration de ce budget, le soutiendra bien évidemment.

P. SAINSARD :

Je n'avais pas prévu d'intervenir mais après l'intervention de la Présidente du groupe des élus majoritaires il m'est paru nécessaire d'exprimer ma déception sur une partie du contenu de cette intervention.

Si nous avons pris la décision en responsabilité de nous abstenir sur ce budget c'est parce que nous sommes dans un moment particulier, une situation financière générale très difficile, une situation politique qui l'est aussi et des concitoyens qui tournent le dos de plus en plus au monde politique. Je ne pense pas qu'il soit opportun d'essayer d'importer des débats qui ne concernent pas cette assemblée. Je pourrais, en réponse à cette intervention, engager des polémiques inutiles. Je pourrais dire qu'il y a un candidat à la primaire *Les Républicains* qui prône une réduction des déficits deux fois supérieure à ce qui est engagé par ce Gouvernement. Je pourrais rappeler, quand on parle d'une gestion désastreuse de la Région pendant dix-sept ans, quelle est la notation qui a été donnée par les agences internationales de notation, etc. etc. Mais je crois que cela n'intéresse pas grand monde dans cette assemblée et que si nous avons décidé de faire ce vote c'est non pas en relevant les étiquettes politiques de ceux qui le présentent mais en regardant la situation générale et la situation particulière de Combs-la-Ville.

G. GEOFFROY :

Merci. Bon, pour conclure, comme vous n'avez pas émis de remarque de nature polémique par rapport à ce qui a été dit je n'en émettrai pas non plus en faisant savoir ce que tout le monde peut

remarquer à la télévision le mardi et le mercredi après-midi, à savoir la persistance de la part du Gouvernement à analyser tout ce qui se passe aujourd'hui au regard des années qui s'éloignent de plus en plus et qui par le plus grand des hasards étaient les années 2007-2012. Comme vous n'avez pas polémique je ne polémiquerai pas non plus.

Vote :

POUR : 30
CONTRE : -
ABSTENTION : 5

Décision :

Le Conseil Municipal VOTE le Budget Primitif 2016.

DELIBERATION N° 9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-Adjoint.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de postes nécessaires à la bonne marche des services, le Conseil Municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION N° 10 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE ET DE L'ESPACE CINERAIRE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme J. FOURGEUX, Maire-Adjoint.

Considérant l'intérêt de simplifier la lecture et la compréhension du règlement du cimetière et de l'espace cinéraire, et d'y apporter des précisions pratiques et utiles pour les usagers, le Conseil Municipal est invité à modifier le règlement intérieur.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification du règlement intérieur du cimetière et de l'espace cinéraire.

DELIBERATION N° 11 – ABROGATION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT ISSU DU MORCELLEMENT RUE DE SOMMEVILLE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
M. JM. GUILBOT, Maire-Adjoint.

Considérant que les contraintes contenues au cahier des charges issu du morcellement rue Sommeville n'ont plus vocation à s'appliquer dans le contexte actuel et empêchent la réalisation d'un projet de construction d'une résidence services seniors, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'abrogation du cahier des charges du lotissement.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal ABROGE le cahier des charges du lotissement issu du morcellement rue Sommeville.

DELIBERATION N° 12 – CESSATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N° 6 DIT D'EGRENAY SITUE AU SUD DE LA FRANCILIENNE, APRES ENQUETE PUBLIQUE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
M. JM. GUILBOT, Maire-Adjoint.

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 30 janvier 2016 concernant le déclassement et la désaffectation du domaine public d'une partie du chemin rural n° 6 dit d'Egrenay situé au sud de la Francilienne, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le déclassement et la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée ZD n° 12 pour une superficie de 1095 m².

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la cession d'une partie du chemin rural n°6 dit d'Egrnay situé au sud de la Francilienne, après enquête publique.

DELIBERATION N° 13 – DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. C. GHIS, Maire-Adjoint.

Considérant le souhait de Monsieur le Député-Maire d'apporter une subvention issue des crédits dont il dispose au titre de la réserve parlementaire pour des travaux de voirie, le Conseil Municipal est invité à accepter cette subvention.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

G. GEOFFROY :

A titre d'information, pour que ceux qui ne maîtrisent pas complètement cette notion de réserve parlementaire puissent disposer des éléments leur permettant de mieux comprendre : chaque parlementaire (je parle pour les députés, je n'ai pas le montant dont disposent les sénateurs) dispose d'une possibilité de proposer l'affectation de 130 000 euros par an. 130 000, bien sûr pour chacun d'entre nous c'est important, à l'échelle d'une circonscription de 125 000 habitants : 125 000 habitants, 130 000 euros, cela fait en gros 1 euro par an par habitant au titre de la réserve parlementaire. Il y a loin de cette réalité à ce que disent de manière complètement irresponsable quelques observateurs, et en particulier quelques journalistes, qui prétendent que les parlementaires sont à la tête d'un tonneau d'or qu'ils dispensent de manière opaque, sans qu'il y ait un quelconque contrôle. Il n'y a rien de vrai dans tout cela. Rien n'est opaque, c'est publié tous les ans. Et le contrôle, s'agissant en particulier de ce qui est affecté aux collectivités, se fait naturellement par le fait qu'une collectivité, pour pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire doit (c'est ce que nous sommes en train de faire) délibérer et par voie de conséquence rendre publique la demande qui est effectuée.

Il se trouve qu'après quelques années où j'étais sollicité (ce qui est naturel puisque je suis Député de vingt-trois communes) par des demandes sur des efforts d'investissement importantes pour certaines d'entre elles vu la taille de leur population et de leur budget, il se trouve que cette année il n'y avait pas un volume très important de demandes qui m'aient été présentées et que je pouvais, dans la

dernière partie de la répartition de cette somme, disposer de la somme de 60 000 euros. J'ai considéré qu'il n'était pas scandaleux de la faire attribuer à notre commune. A titre d'exemple, l'an passé j'ai fait attribuer une subvention d'investissement de 50 000 euros à l'ensemble des deux communes de Limoges-Fourches et Lissy qui avaient en projet et qui sont en train de le réaliser, de construire une nouvelle école. 50 000 euros sur 130 000 c'était important pour deux communes qu'on peut appeler « petites communes », mais moi, j'avais considéré qu'il n'y avait aucune raison de ne pas les aider au motif que si on faisait par habitant cela ne ferait pas le montant. L'année d'avant, j'avais accompagné également pour une somme de 50 000 euros un projet qui peinait à déboucher et pour lequel le déclenchement de la réserve parlementaire a permis ensuite de déclencher toutes les autres contributions, sur la commune de Brie-Comte-Robert puisqu'il y avait un chemin desservant un ensemble de propriétés sur un écart de la commune qui était dans un état strictement lamentable et qu'il convenait qu'il soit rénové. La dépense globale était de 200 000 euros et j'avais donc pris l'initiative de proposer au Maire ainsi qu'au Préfet que soient attribués ces 50 000 euros qui ont permis que la commune mette également 50 000 euros, que l'Etat mette également 50 000 euros et que les propriétaires de ces logements mettent également une partie de la contribution nécessaire. Donc voilà quelques exemples de ce qui peut être fait et qui est totalement transparent. J'ajoute qu'il y a par ailleurs une partie de cette réserve qui peut être affectée à notre initiative (et donc en déduction bien sûr des 130 000 euros du montant global) à un soutien ponctuel à certaines associations. Il m'est arrivé d'aider récemment la Fanfare de Coubert qui souhaitait renouveler des instruments et des costumes pour ses membres ; il m'est arrivé l'an passé d'attribuer également à titre exceptionnel (et ceci avait été très apprécié) une subvention de plusieurs milliers d'euros à l'Institution des chiens guides d'aveugles, également à Coubert.

Tous ces exemples sont parfaitement rendus publics puisque tous les ans l'Assemblée Nationale publie la répartition faite à la demande de chaque député de l'ensemble de ces crédits. Et donc cette année, comme il nous est arrivé dans le passé d'y avoir recours – mais, je le souhaite toujours, dans un esprit de meilleur équilibre possible entre toutes les demandes présentées par toutes les communes et par toutes les associations – je vous propose donc d'affecter cette subvention de 60 000 euros à cet ensemble de travaux de voirie. Dernière précision, pour avoir les idées très claires sur ce sujet : la réserve parlementaire ne peut pas intervenir pour un montant supérieur à 50 % de la dépense hors taxes. Là on a une dépense hors taxe de 239 000 euros ; les 60 000 euros représentent à quelques *pouïèmes* près le quart de la dépense, on est donc bien loin des 50 % au-delà desquels on ne peut pas aller. Et je précise pour terminer que ce sont des subventions de l'Etat, donc versées par les ministères concernés lorsqu'il s'agit d'associations et versées par la Préfecture du Département lorsqu'il s'agit de l'investissement des communes, puisque les communes, elles, ne peuvent pas bénéficier de la réserve parlementaire pour autre chose que pour leurs investissements et absolument pas pour le fonctionnement, ce qui est normal. Donc ces montants peuvent ensuite être touchés par une légère diminution si, quand on atteint les 50 % le montant total de la dépense est inférieur à ce qui avait été initialement prévu : s'il y a une dépense de 100 000 euros et une dotation de 50 000 euros, si la dépense n'a été que de 90 000 euros, la commune recevra 45 000 euros et non pas les 50 000, pour la même raison que j'évoquais tout à l'heure.

Voilà. Je souhaitais vous apporter ces informations complémentaires. On parle beaucoup de la réserve parlementaire, on en fait tout un plat, on dit beaucoup de choses, toujours pour cultiver et nourrir cet antiparlementarisme à la française dont nous nous régalaons. Et je crois, pour reprendre un peu l'esprit que j'ai bien ressenti dans les diverses interventions que l'heure est suffisamment grave dans notre pays pour que nous fassions l'effort (et je crois que nous le faisons tous) d'être très clairs sur les choses, mais qu'une fois qu'on a été très clairs sur les choses, nous ne soyons pas soumis à cette contrainte insensée et inacceptable de certains médias qui continueront à chercher la faute, l'erreur, l'anormal partout alors que, je le redis, droite et gauche confondues, 99 % des élus de la

République sont des femmes et des hommes totalement engagés pour le bien public et qui doivent être salués pour leur implication.

Voilà, sur ce sujet je pensais qu'il n'était pas inutile d'ajouter ces quelques considérations.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal ACCEPTE la demande d'attribution de la réserve parlementaire pour des travaux de voirie.

DELIBERATION N° 14 – ACCUEIL DE PERSONNES VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-Adjoint.

Considérant la possibilité qui est donnée aux collectivités territoriales d'accueillir des personnes volontaires dans le cadre du Service Civique, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe d'accueillir des personnes volontaires pour intégrer ce dispositif.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE l'accueil de personnes volontaires dans le cadre du service civique.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.